

tendant des postes, M. Ross, nous disent que, dans certaines parties du pays, là surtout où nous avons des campements de bûcherons, il pourra nous être difficile de nous procurer un bureau de poste régulier, ou même un agent qui fasse régulièrement la vente des timbres à ces derniers. Mes fonctionnaires me disent que nous pourrions fort bien donner à la compagnie qui fabrique ces boîtes l'autorisation de les installer dans ces lointaines régions, la compagnie devant y gagner la commission que nous paierions aux agents à qui il a été donné un permis de vendre des timbres. Naturellement, le permis sera toujours révoquant chaque fois que le directeur général des Postes ou les fonctionnaires du département jugeront nécessaire de le révoquer; mais la compagnie assure qu'elle aura de la difficulté à établir ses opérations sur une base solide si les mots "révocables à volonté" restent dans la loi. J'explique en ce moment les trois modifications relatives à ce nouvel appareil. Je dois dire que, dans l'opinion de mes fonctionnaires, ce sera une grande utilité publique. Dans nos villes, nous en avons établi quelques-uns comme essai, et les résultats ont été simplement merveilleux. J'ai ici un mémoire d'un de mes fonctionnaires.

Non seulement les distributeurs automatiques de timbres-poste seront pour le public une grande commodité, mais, dans bien des cas, ils répondent à un véritable besoin. Ils peuvent être placés à des points où le public a besoin de timbres en quantité considérable. Ils peuvent être, sur la rue, fixés aux boîtes suspendues à des piliers, dans les salles d'attente et les hôtels, aux gares de chemin de fer ou dans les édifices publics, et ils ont toujours leur utilité là où l'on peut avoir accès à quelqu'un de ces appareils. Quiconque désire mettre une lettre à la poste, et a sur lui de quoi acheter un timbre est sûr de n'être pas déçu. A toute heure du jour ou de la nuit, à des moments où même les hôtels et les pharmacies nous manquent, à cause de l'heure avancée, ces appareils sont là à la disposition de quiconque désire mettre une lettre à la poste. Le grand avantage de la chose, c'est qu'elle répond à merveille aux habitudes des gens en ce qui regarde la correspondance. Il est d'usage en effet de toujours attendre pour la mise à la poste de ses lettres que le courrier soit à la veille de partir. Il y a presse chez les distributeurs de timbres, qui, malgré toute la bonne volonté qu'ils y mettent, sont incapables de répondre à nombre de personnes qui s'adressent à eux. Grâce à ces appareils automatiques, qui sont là tout près, le distributeur est soulagé, et ceux-là qui ont besoin de timbres sont à même de se les procurer à temps pour le courrier qui va partir.

Dans les grandes villes d'Angleterre, ces appareils sont un bienfait pour le public. Il y a à Liverpool une boîte qui, à elle seule, distribue en moyenne plus de 2,500 timbres par semaine, et une autre à Edimbourg où cette moyenne est de 2,800 et plus par semaine. Dans les centres affairés de Londres, de Glas-

gow, de Dublin et de Belfast, ces distributeurs automatiques font des affaires florissantes, au grand profit du public de ces grands centres de population. Ces appareils sont de construction peu compliquée, et ne sont pas susceptibles de se déranger. Il y en a un à la Chambre des communes en Angleterre qui est en usage depuis deux ans, et qui a tout le temps fonctionné sans manquer une seule fois.

Une particularité fort précieuse de ces appareils, c'est qu'ils rejettent les pièces fausses ou étrangères, sans pour cela qu'il y ait à le faire fonctionner. En 1908, le parlement du Canada autorisait une diminution du port à payer sur les lettres à distribuer dans la ville où elles sont mises à la poste; diminution de 2 cents à 1 cent l'once. Cette réduction a eu pour effet d'accroître dans d'énormes proportions le nombre des lettres mises à la poste dans nos villes, et l'administration, en conséquence, est heureuse d'être mise à même, grâce à cet appareil, d'effectuer une plus large distribution des timbres que l'on désire se procurer en quantité de plus en plus grande.

Il a été disposé de ces appareils, à titre d'essai, à Ottawa, Montréal et Toronto, où ils ont donné la plus entière satisfaction. Il en a été placé deux dans les bâtiments de l'exposition à Toronto tout le temps que l'exposition a duré, c'est-à-dire toute une semaine, et ils ont sans relâche fonctionné, sans manquer une seule fois. Ces appareils ont de beaucoup dépassé la moyenne que l'on vient de mentionner pour l'Angleterre. Un de ces deux appareils a un jour livré 1,500 timbres; le lendemain, ou peut-être le surlendemain, l'autre en a fourni, dans l'espace de quatorze heures, 3,300. On se souviendra que la haute moyenne en Angleterre a été de 2,500 et de 2,800 en une semaine.

M. CROSBY: Celui à qui il faudrait un timbre d'un cent aurait-il le change d'une pièce de 5 cents qu'il aurait déposée dans la boîte?

L'hon. M. LEMIEUX: Non, mais je sais pour l'avoir expérimenté que, si vous mettez une pièce de cinq cents, l'appareil la rejettera.

M. CROSBY: Cette boîte alors ne remet pas le change; il faut nécessairement avoir sur soi exactement la pièce à mettre dans la fente?

L'hon. M. LEMIEUX: Oui.

M. CROSBY: Quels arrangements y aurait-il à faire pour obtenir une de ces boîtes? Supposons, par exemple, qu'un hôtelier désirerait en avoir une.

L'hon. M. LEMIEUX: J'ai l'intention de faire préparer des règlements spéciaux pour la location de ces boîtes. Il y faut naturellement beaucoup de soin, car elles sont un peu coûteuses. Pour notre climat, il nous faudra avoir une forte boîte en métal et nous ne pouvons pas en donner à chacun qui nous les demanderait. Elles sont destinées à profiter au public des grands centres de population, là où il y a presse, comme les grands hôtels, les gares de chemin de fer, et aussi à des points éloignés,